Migrants : la France plus offensive dans la Manche

« Le Monde » a eu accès à un document indiquant que l'Etat va désormais mener des interceptions en mer

C'est désormais écrit noir sur blanc, de façon confidentielle, mais non moins officielle. Des opérations d'interception en mer de canots pneumatiques destinés à convoyer des migrants vers l'Angleterre vont être menées par la gendarmerie maritime. Selon un document du 25 novembre, consulté par *Le Monde*, et signé par quatre préfets – le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord ainsi que ceux du Nord, de la Somme et du Pas-de-Calais –, le cadre opérationnel de ces interventions inédites est fixé.

Ce texte, attendu depuis plusieurs mois, se trouvait au cœur des négociations entre Londres et Paris sur la lutte contre les traversées maritimes qu'ont réussi depuis le début de l'année près de 40 000 personnes. Au total, depuis l'apparition du phénomène fin 2018, 190 000 migrants – originaires d'Iran, d'Afghanistan, d'Irak, d'Albanie, de Syrie ou encore du Soudan – ont réussi à gagner le Royaume-Uni par la mer. La plupart y demandent et obtiennent l'asile.

Ces traversées, beaucoup plus visibles que les arrivées par camion via le tunnel sous la Manche ou les ferries, sont un sujet de tension majeur entre Paris et Londres. Dans une lettre récente envoyée par le premier ministre travailliste, Keir Starmer, à Emmanuel Macron, et dont *Le Monde* a pris connaissance, M. Starmer presse le président français : *« Il est essentiel que nous déployions ces tactiques ce mois-ci »*, écrit-il au chef de l'Etat. *« Nous n'avons pas de dissuasion efficace dans la Manche »*, regrette-t-il encore.

Viser les taxi-boats

Lors d'un sommet bilatéral entérinant le rapprochement des deux capitales, en juillet, la France avait concédé au Royaume-Uni le principe d'un changement de sa doctrine opérationnelle : les forces de l'ordre ne se contenteraient plus d'empêcher les départs des plages, mais elles seraient autorisées à intervenir directement en mer.

Le sujet est sensible, compte tenu de la dangerosité des manœuvres d'interception de ces canots pneumatiques souvent de mauvaise facture. *« L'aspect inédit et la sensibilité de ces opérations sous-tendent un impératif d'évolutivité et d'adaptation »*, écrivent les quatre préfets, qui rappellent à plusieurs reprises *« la priorité absolue, et toujours affirmée, qu'est la sauvegarde de la vie humaine »*. Néanmoins, des *« opérations programmées »* vont avoir lieu, en mer dans un premier temps, et sous l'autorité du préfet maritime, avant d'être menées dans les *« mers intérieures »* que constituent les ports et les chenaux.

Ce sont les gendarmes maritimes qui interviendront, avec une *« embarcation »* dévolue *« au sauvetage »*, en appui. En outre, les manœuvres ne viseront que les *« taxi-boats en amont des phases d'embarquement de migrants »*. Le terme de « taxi-boat » désigne des canots quittant le littoral peu chargés et discrètement, et qui longent la côte pour récupérer plusieurs dizaines de passagers dans l'eau. Ce mode de traversée, s'est développé de façon exponentielle. Il permet aux réseaux de passeurs de déjouer l'immobilisation des canots sur les plages, puisque, jusque-là, les forces de l'ordre ne pouvaient pas intervenir en mer.

Le sujet est sensible, compte tenu de la dangerosité des manœuvres d'interception

Selon la note des préfets, la tactique des traversées en taxi-boat est *« quasiment infaillible »* (près de 81 % de succès en 2025). Ces canots ont convoyé en moyenne 67 personnes en 2025, contre 45 en 2023, et représentent plus de la moitié des arrivées en territoire britannique.

Lors des interceptions, les gendarmes maritimes devront employer *« des mesures graduées et réversibles couvrant un spectre allant de l'injonction d'arrêt, à l'immobilisation du moyen, au déroutement et à la remise des personnes aux autorités compétentes »*. Selon une enquête conjointe du *Monde* et du média à but non lucratif *Lighthouse Reports*, parue le 19 novembre, des filets d'arrêt devraient être employés pour immobiliser les hélices des taxi-boats.

L'idée d'entraver les traversées en intervenant en mer est loin de faire l'unanimité au sein de l'administration. Les accidents sont redoutés autant que le risque pénal encouru par les fonctionnaires intervenants.

Le document consulté par *Le Monde* précise que le fondement juridique des interceptions est la commission en flagrance de l'infraction d'aide au séjour irrégulier. Les procureurs compétents devront être informés en amont du déploiement du dispositif d'interception.

Conscients que, pour limitées qu'elles soient dans un premier temps, les interceptions comportent des risques majeurs de naufrage, les préfets insistent sur les *« éléments de langage »* à employer autour de ces manœuvres. Ainsi, écrivent-ils, *« la communication cherchera à valoriser la sauvegarde préventive de la vie humaine grâce à ce type d'intervention et la judiciarisation des passeurs proposant des traversées dans des embarcations précaires »*. ■

JULIA PASCUAL

L'appel pressant de Starmer à Macron sur les traversées clandestines

Le premier ministre britannique met Paris en garde sur des efforts jugés insuffisants

LONDRES – *correspondante*

Le message est cordial, mais l'invitation à en faire davantage côté français, pour lutter contre *« le fardeau partagé »* de la migration irrégulière, est claire. Dans un courrier datant de la mi-novembre, le premier ministre britannique, Keir Starmer, fait pression sur le chef de l'Etat français, alors qu'il est lui-même soumis à celle de son opinion publique. Depuis le début de l'année, près de 40 000 personnes ont traversé la Manche en *small boat*, un chiffre en hausse de 17 % par rapport à la même période en 2024.

Dans sa missive, consultée par *Le Monde*, Keir Starmer liste d'abord les efforts engagés par son gouvernement pour rendre son territoire moins attractif, comme le projet d'introduction d'une carte d'identité électronique nationale afin d'*« empêcher le travail illégal »* ou la mise en chantier de la *« plus grande réforme* [du] *système d'asile depuis des décennies »*. Dévoilée le 17 novembre, cette dernière vise à *« restreindre le soutien disponible aux demandeurs d'asile et aux réfugiés »*, explique le premier ministre.

Le statut de réfugié passerait ainsi de permanent à temporaire et les demandeurs d'asile pourraient contribuer financièrement à leur prise en charge s'ils en ont les moyens. Ces mesures, qui devront faire l'objet de projets de loi, ont créé le malaise à la gauche de son parti, le Labour.

Arrivé à Downing Street en juillet 2024, Keir Starmer s'est empressé d'abandonner le « plan » de renvoi des demandeurs d'asile au Rwanda, conçu par les gouvernements conservateurs précédents, assurant que c'était un *« gadget »*. Mais son pari de mettre l'accent sur la lutte contre les *« gangs »* de passeurs tarde à donner des résultats. Une situation qu'exploite le parti d'extrême droite et anti-migrants Reform UK, que les sondages donnent à environ 30 % d'intentions de vote, près de 10 points au-dessus du Labour.

De même, la mise en œuvre de l'accord « one in, one out » signé en juillet ne démarre que timidement. Ce dernier consiste à renvoyer en France des migrants arrivés par canot, en contrepartie de quoi Londres crée une voie légale pour accueillir le même nombre de demandeurs d'asile en provenance de France. Selon des chiffres du Home Office cités par la BBC, au 27 novembre, 153 personnes ont été renvoyées en France. M. Starmer regrette auprès de M. Macron des flux trop modestes, lui qui voudrait pouvoir renvoyer en France *« un minimum de 250 personnes par semaine »* et souhaite *« parler à d'autres partenaires européens »* dans le but de les associer à ce système. *« Votre soutien personnel dans ce domaine serait énormément apprécié »*, souligne le chef du gouvernement britannique.

Mise en garde

« Si nous n'arrivons pas à (...) *résoudre cette crise ensemble, ceux qui nous suivront essaieront de le faire à notre place*, insiste M. Starmer. *Ils choisiront peut-être un chemin très différent, en rompant avec les traités, les conventions et la coopération internationales, et en opposant les nations les unes aux autres. Cette politique* (...) *entraînerait le continent européen sur un chemin très inquiétant. »*

Outre la montée en puissance du « one in, one out », M. Starmer insiste sur l'urgence d'appliquer *« dès ce mois-ci »* la nouvelle doctrine d'interception des canots en mer, promise par la France. En contrepartie, il promet *« des ressources et des équipements supplémentaires pour empêcher les départs »*, comme des *« drones, des avions »* ou encore un *« financement important »* notamment pour *« l'achat de plus de navires »*.

M. Starmer va jusqu'à proposer que Londres affrète des bateaux dans les eaux françaises *« pour sauver et renvoyer des gens en France »*. Une suggestion déjà formulée mais écartée. Des négociations sont en cours sur le prochain cycle de financement britannique pour renforcer la sécurisation de la frontière de 2026 à 2029. Plusieurs centaines de millions d'euros sont en jeu. M. Starmer se dit prêt à *« un accord de financement pluriannuel plus large »*. Sollicités, ni l'Elysée ni Downing street n'ont donné suite. ■

CÉCILE DUCOURTIEUX ET J. PA. (À PARIS)